

PLR

**Les Libéraux-Radicaux
Lausanne**

Communiqué de presse

Lausanne, le 1^{er} septembre 2022

La « hausse limitée » de la Ville équivaut en réalité à un coût supplémentaire par ménage de près de CHF 500.- par année !

Interpellée au sujet des aides mises en place par la Ville pour faire face à l'inflation, la Municipalité de Lausanne indiquait mardi soir au Conseil communal, ne pas pouvoir mettre en place de mesures d'aides pour soutenir le pouvoir d'achat en l'absence de décisions cantonales et fédérale. Mercredi, elle annonce une hausse importante des coûts des tarifs de l'électricité et du gaz. Contrairement à ce que prétend la Municipalité, le PLR Lausanne considère que la Ville a des moyens d'action pour soutenir le pouvoir d'achat et notamment pour limiter la hausse des coûts de l'énergie et qu'elle doit les mettre en place.

Dans ce contexte, une résolution du PLR Lausanne, déposée par Matthieu Carrel ce mardi demandait que les 34 millions perçus en trop par les SIL – entre 2009 et 2010 – soient intégralement restitués aux lausannois en 2023. Une manière simple de limiter la hausse des coûts de l'énergie. Cette résolution a bien entendu été refusée par la majorité de gauche du Conseil communal qui semble considérer qu'une telle mesure ne permettrait pas de soulager les ménages lausannois, préférant octroyer davantage d'aides publiques sans cibler l'ensemble des lausannois.

Le PLR Lausanne constate que la gauche lausannoise se contente de soutenir le pouvoir d'achat par le biais de « mesurette » telles que les bons de transports qui impactent une partie limitée de la population pour l'hypothèse où celle-ci se déplace en transports publics. Or, la hausse importante des coûts de l'énergie annoncée ce jour va se répercuter sur l'ensemble des habitants et des entreprises de Lausanne et il apparaît essentiel que des mesures générales soient mises en place de manière à limiter les dégâts économiques et sociaux que pourraient provoquer l'inflation.

Le PLR L entend remettre l'ouvrage sur le métier en demandant – à nouveau – à la Municipalité le gel des taxes perçues par Lausanne, notamment sur l'électricité, ce qui permettrait de diminuer immédiatement de plusieurs centimes le tarif de l'électricité.

Contacts :

Mathilde Maillard, Présidente du PLRL et conseillère communale, 079 699 23 11

Marlène Bérard, Cheffe de groupe PLR au conseil communale, 078 710 44 43

Sandro Patronaggio, Secrétaire général du PLRL, 079 645 59 17